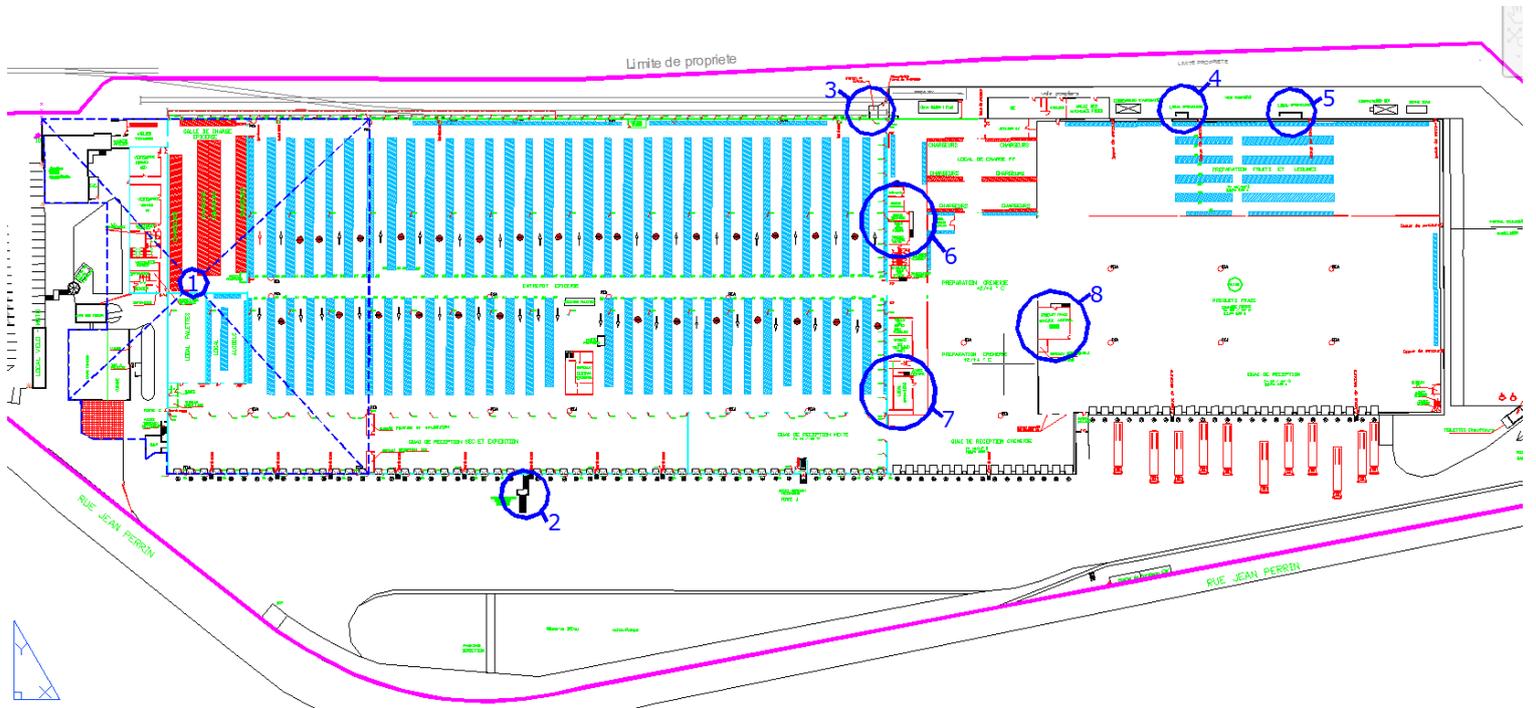


Photographies du 23/04/2014 des bâtiments annexes faisant l'objet de la demande



Désignations :

Rez de chaussée :

1. Entrepôt d'origine
(SAS, local comité d'entreprise,
mezzanine sur chaufferie, bureaux +
réserve bureaux)
2. Accès bureau
3. Local lavage
4. Local sprinkler 1
5. Local sprinkler 2

Etage :

6. Mezzanine Produits frais
7. Mezzanine Produits frais
8. Mezzanine Produits frais



Zone 1 – Chapiteau



Zone 2 – escalier accès bureaux – Porte B



Photo zone 4 & 5– local sprinkler

Les zones 6 à 8 sont des zones à régulariser au sein même de bâtiments ayant fait l'objet d'une autorisation de construction.